

Accueil des déplacés Ukrainiens Droits aux prestations familiales

Situation	Allocations familiales, Cf, Allocation de base, Prime de naissance, AEEH, Asf	Paje : Complément mode de garde, Prepare	Logement	Prime d'activité / Rsa	Aah	Ressources prise en compte
Recueil d'enfant par une personne de nationalité française, Ue/Eee ou Suisse → Droit pour l' « accueillant »	 Enfant pris en charge dans le calcul des prestations de l' « accueillant » après 9 mois.					Ensemble des ressources de nature imposables du foyer
Personne isolée sans enfants à charge <ul style="list-style-type: none"> La personne isolée de 16 ans et + en France, Titulaire d'une APS mention « protection temporaire » 	-	-	 Doit être titulaire d'un bail et doit s'acquitter d'un loyer/redevance, et non d'une participation. <i>Ouverture de droit M+1</i>	 Condition de résidence de 5 ans non remplie	 L'APS délivrée ne permet pas l'ouverture de droit	Ensemble des ressources de nature imposables y compris perçues à l'étranger pour l'allocataire, sur une base déclarative
Couple sans enfant à charge <ul style="list-style-type: none"> Un des 2 membres du couple est en France (le conjoint réside en Ukraine), ou les 2 membres du couple sont en France Titulaire(s) d'une APS mention « protection temporaire » 	-	-	 Doit être titulaire d'un bail et doit s'acquitter d'un loyer/redevance, et non d'une participation. <i>Ouverture de droit mois suivant l'entrée dans les lieux</i>	 Condition de résidence de 5 ans non remplie	 L'APS délivrée ne permet pas l'ouverture de droit	Ensemble des ressources de nature imposables y compris perçues à l'étranger pour l'allocataire, son conjoint (à l'étranger) et les personnes à charge sur une base déclarative

Situation	Allocations familiales, Cf, Allocation de base, Prime de naissance, AEEH, Asf	Paje : Complément mode de garde, Prepare	Logement	Prime d'activité / Rsa	Aah	Ressources prise en compte
<p>personne isolée ou couple avec enfant à charge</p> <ul style="list-style-type: none"> La personne isolée ou un des 2 membres du couple est en France Titulaire d'une APS mention « protection temporaire » 	<p>✓</p> <p>Mesure dérogatoire : Droit dès le mois suivant l'obtention de l'APS</p>	<p>✗</p> <p>Les enfants <u>mineurs</u> ne sont pas rentrés dans le cadre d'un regroupement familial</p> <p>⚠</p> <p>Sauf si enfant <u>né en France</u></p>	<p>✓</p> <p>Doit être titulaire d'un bail et doit s'acquitter d'un loyer/redevance, et non d'une participation.</p> <p>Mesure dérogatoire : les enfants sont pris en compte</p> <p><i>Ouverture de droit le mois suivant l'entrée dans les lieux</i></p>	<p>✗</p> <p>Condition de résidence de 5 ans non remplie</p> <p>✓</p> <p>Droit Rsa/Ppa majorée pour les femmes enceintes seules ou des personnes isolées avec enfants nés en France ou majeurs</p> <p>⚠</p> <p>Le montant de l'allocation pour demandeur d'asile est pris en compte</p>	<p>✗</p> <p>L'APS délivrée ne permet pas l'ouverture de droit</p>	<p>Ensemble des ressources de nature imposables y compris perçues à l'étranger pour l'allocataire, son conjoint (à l'étranger) et les personnes à charge sur une base déclarative</p>
<p>Personne isolée ou couple</p> <ul style="list-style-type: none"> La personne isolée ou l'un des membres du couple est <u>de nationalité française, Eee ou Suisse, UE ou autres</u>, Avec ou sans enfant à charge 	<p>✓</p> <p>Ouverture du droits au prestations, dans les conditions de droit commun :</p> <ul style="list-style-type: none"> Nationalité Eee ou Suisse Ue : étude du droit au séjour Nationalité autres : titulaire d'une carte de séjour 					<p>Ensemble des ressources de nature imposables y compris perçues à l'étranger pour l'allocataire, son conjoint (à l'étranger) et les personnes à charge sur une base déclarative</p>